



Attention ! Suite à la réforme de la formation professionnelle, fin du dispositif tel que nous le connaissons en 2018. Nous sommes en attente d'informations.

CIF CDI

Fiche n°09 .23



<b>D</b> omaine	Toutes les entreprises du secteur de la Coopération Agricole.	
<b>C</b> ritères prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les salariés les plus faiblement qualifiés</li> <li>• Les salariés étant en milieu de carrière ( les 41/55ans sont prioritaires)</li> <li>• Les actions de formations diplômantes</li> </ul> <p>Des points sont attribués aux dossiers selon ces 3 critères. Les dossiers présentant le maximum de points sont acceptés d'office, les autres passent en commission</p>	
<b>F</b> ormations exclues	Aucune	
<b>F</b> ormations par correspondance	Prise en charge du coût pédagogique et du salaire lors des séances de regroupement	
<b>D</b> urée du CIF	1 200h maximum (pas de minimum)	
<b>F</b> rais annexes	Hébergement	Aucune prise en charge sauf dans le cas où il n'existe aucune formation similaire à moins de 400km du domicile du salarié. Dans ce cas, la prise en charge est forfaitaire, plafonnée en terme de durée et de coût.
	Repas	
	Trajet	
<b>P</b> rocédure	Télécharger le dossier sur le site d'OPCALIM ou faire une demande d'envoi par téléphone.	
<b>D</b> ate de dépôt mini et maxi	Avant la formation	6 mois au plus tôt et 3 mois au plus tard avant le début de la formation
	Avant la commission	Au plus tard 1 mois avant la commission Dates de commissions pour 2017 : 17/03/17, 07/07/17, 06/10/17, 01/12/17

Fiche pratique



<b>P</b> rise en charge du coût	Coût horaire	Pas de plafond
	Coût total	Pas de plafond (sauf si le salaire est supérieur à 2,5x le SMIC)
	Coût à la charge du stagiaire	Il y a systématiquement une part du coût de la formation restant à charge du salarié. Ce montant de reste à charge est variable selon le salaire de la personne. Au minimum (et généralement) il s'agit de 10% du coût total, mais le reste à charge peut aller jusqu'à 50% si le salaire dépasse 2x le SMIC.
<b>R</b> émunération pendant le stage pratique	100% pris en charge si la formation est diplômante, inscrite au RNCP, et si la durée du stage pratique correspond à celle du référentiel 30% de la durée d'enseignement théorique dans les autres cas	
<b>F</b> réquence des commissions	Dates de commissions pour 2017 : 17/03/17, 07/07/17, 06/10/17, 01/12/17	
<b>A</b> ceptation du dossier (délais, taux d'acceptation)	Non communiqué	
<b>C</b> IF Post VAE	Pas de dispositions particulières	
<b>R</b> éexamen du dossier	Possibilité de représenter son dossier l'année suivante, ou tout de suite (si un élément nouveau vient s'ajouter au projet)	
<b>C</b> as de licenciement en cours de CIF	Au cas par cas, voir avec OPCALIM	
<b>C</b> oordonnées	Direction territoriale Est d'OPCALIM 12 Bd Clémenceau - BP 67122 21071 DIJON cedex Tél.: 03 80 78 84 50	
<b>S</b> ur le site	Notice d'info	Oui
	Dossier de financement en ligne	Oui : Salariés et chercheurs d'emploi › Salariés en poste › Réaliser votre projet personnel et professionnel › Le congé individuel de formation (CIF) › CIF CDI
	Grille de critères, courrier de motivation	Dans le dossier à télécharger